

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE BERNEX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_26/05/4

Séance du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 21 Mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Sylvie Trincaz, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Pascal Dumerger, Marina Vaillaut, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gilles Colliard, Stéphane Vesin (excusés), Edouard Betemps.

Procurations : Gilles Colliard à Emilien Abgrall, Stéphane Vesin à Dorothée Arrandel

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

7. Finances locales – 7.10.2. Tarifs

Tarif de droit de stationnement sur le domaine public

Vu la délibération du conseil municipal du 7 septembre 2001 établissant un droit de stationnement payant sur le domaine public communal pour les commerçants occasionnels et pour les cirques,

Vu la délibération du conseil municipal n° D2026_22/03/7 du 22 Mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire et l'autorisant notamment à fixer dans la limite de 1.000 euros les tarifs des droits de stationnement,

Considérant qu'il convient de fixer le droit de stationnement sur un emplacement de 900 m² sur le domaine public communal place du champ de foire pour l'exploitation commerciale d'un mini-golf 18 trous avec clubs, balles, fiches de score, plaquettes porte cartes et un distributeur de balles ainsi que d'une buvette dans un chalet de 9 m² et d'une terrasse d'accueil et de détente de 20 m² non équipée du 1^{er} juin 2026 au 30 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Fixe le droit de stationnement sur un emplacement de 900 m² sur le domaine public communal place du champ de foire pour l'exploitation commerciale d'un mini-golf 18 trous avec clubs, balles, fiches de score, plaquettes porte cartes et un distributeur de balles ainsi que d'une buvette dans un chalet de 9 m² et d'une terrasse d'accueil et de détente de 20 m² non équipée du 1er juin 2026 au 30 septembre 2026 à 1.500,00 euros

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre André Jacquier



Le Secrétaire de séance
Jean-Yves Guegan



Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le 27/05/2026

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 27/05/2026

